



Ministère chargé de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/09/2017

Dossier complet le :

14/09/2017

N° d'enregistrement :

2017-5352

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de 6 000 m<sup>2</sup> dans le cadre d'un projet de lotissement au niveau du 180 avenue du Général Leclerc à PESSAC (33).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC 180 avenue du Général Leclerc-Pessac (en cours de constitution)

Nom, prénom et qualité de la personne

Représentée par la SAS Promotion Pichet - cf. SIRET ci-dessous

habilitée à représenter la personne morale

M. Benoît PICHET, Président

RCS / SIRET

41151235151400023

Forme juridique SNC

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a	Défrichement de 6 000 m <sup>2</sup>  IOTA: rubriques 2.1.5.0 et 3.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement consiste à créer environ 30 lots à bâtir et 42 logements, d'une Surface de Plancher totale d'environ 8 100 m<sup>2</sup>.

Le projet sur un terrain de 15891 m<sup>2</sup> se compose d'un îlot en façade Sud destiné aux bâtiments collectifs, et de 30 lots à bâtir dans la zone Nord.

Les îlots et franges boisées auront une superficie de l'ordre de 4 000 m<sup>2</sup>. Il est à noter que la majorité sera conservée à l'état naturel.

L'accès aux différents logements se fera depuis l'avenue du Général Leclerc, par le biais de voies nouvelles de desserte.

La réalisation du projet engendre la démolition d'une maison d'habitation (172 m<sup>2</sup>) et de son garage (18 m<sup>2</sup>), d'un préfabriqué (51 m<sup>2</sup>) et d'une construction à usage commercial (27 m<sup>2</sup>) s'agissant d'une concession automobile d'occasions.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'aménagement du projet permettra de répondre aux objectifs de densification portés par Bordeaux Métropole.

Le présent projet vise à créer des logements, afin de répondre au besoin en logements d'une commune en croissance. Le projet consistera à réaliser des logements en accession et des logements sociaux.

Les objectifs du projet sont de :

- réussir son intégration paysagère dans un milieu urbain hétérogène,
- apporter une offre de logements en adéquation avec les besoins du territoire.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Phase travaux défrichage :

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des sujets restants. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier via l'avenue du Général Leclerc.

Phase travaux d'aménagement et de construction:

- Le passage des réseaux enterrés d'eaux usées, d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- L'aménagement des voies nouvelles et des cheminements doux (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement)
- La construction des bâtiments collectifs (terrassements pour les fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...)
- L'aménagement des espaces verts paysagés et des espaces communs (programme de nettoyage doux des espaces naturels conservés et plantations),
- La construction des maisons individuelles (terrassements pour les fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation, le projet vise à développer une typologie d'habitat compatible avec le site.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets ménagers, d'eaux usées, consommation d'eau potable...

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme)

Permis de construire (Code de l'Urbanisme)

Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis de construire :	15 891 m <sup>2</sup> (contenance cadastrale)
Surface de plancher totale:	8 100 m <sup>2</sup>
Surface de défrichement	6 000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 4 1 ' 1 1 " W Lat. 4 4 ° 4 7 ' 0 2 " N

180 avenue du général Leclerc

Commune de PESSAC (33)

Cadastre: section EI n°589, 593 et 595

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située en aval du projet : ZNIEFF 1 n°720014151 "Landes humides des Arguilleyres" à 4,8 km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Arrêté préfectoral du 2 Juin 2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site présente une zone humide répertoriée au SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (en partie Nord du site du projet, sur une partie des parcelles EI 593 et 595)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de PESSAC est concernée par la ZRE "Oligocène à l'Ouest de la Garonne", dont la cote de référence est à +20 m NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est située à 6,4 km au Nord-ouest : Directive Habitats n°FR7200805 "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les bâtiments au réseau AEP. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis d'aménager et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de démolition des constructions existantes (maison d'habitation, garage, préfabriqués...) seront selon leur nature, potentiellement réutilisés sur site ou sur un autre site, ou envoyés vers des centres de traitement agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est actuellement occupé par une zone en friche, des zones anthropisées (habitation, garage, dalles béton, jardins...), une zone de fourrés avec des arbres de haute tige. Seule la zone de fourrés fait l'objet de la demande d'autorisation de défrichage sur une superficie de 6000m <sup>2</sup> (il s'agit du seul habitat naturel présent). Le défrichage de cette zone de fourrés réduira la biodiversité existante par la destruction partielle de cet habitat. Des mesures permettront de réduire les impacts par la conservation d'une partie de l'habitat au niveau de franges boisées et d'îlots verts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas la ZNIEFF et les sites inscrits qui sont très éloignés. Il n'engendrera pas de prélèvement d'eaux souterraines notamment au niveau de la ZRE. Le projet est localisé hors des zones de protection et de sauvegarde.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestiers
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de nouveaux logements, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer en voiture, mais également des déplacements doux : piétons, cycles et transports en commun, dans une zone desservie par ces services.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances. Le projet se situe le long de la D1250, de catégorie 4 selon le classement sonore des infrastructures routières (AP du 2/06/16): la bande de bruit est de 30m de part et d'autre de l'axe. Pour minimiser cette nuisance une bande de recul de 10m sera respectée pour l'implantation des premiers bâtiments.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage public sera mis en œuvre sur le lotissement. L'utilisation éventuelle de candélabres à variation ou détection pourra limiter les émissions lumineuses.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues de l'urbanisation voisine (Avenue Général Leclerc, constructions voisines, ...).</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et rejetées vers l'extérieur du site. La solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales sera suffisamment dimensionnée pour stocker une pluie de fréquence décennale, conformément aux exigences de Bordeaux Métropole.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La démolition des constructions existantes devrait entrainer la production de déchets à priori non dangereux et/ou inertes.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de cette zone permettra de créer des logements dans le secteur, en cohérence avec le développement urbain de la ville et en cohérence avec les prescriptions du PLU de Bordeaux Métropole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures de réduction vis-à-vis du bruit de l'avenue du Général Leclerc:

- bande de recul de 10 m pour la construction des logements,
- Franges boisées conservées en limite Nord et Est principalement (écran végétal).

Mesures de réduction/compensation sur les espaces naturels:

- plantation d'arbres hauts tiges d'essences locales et adaptées au milieu,
- environ 1500 m<sup>2</sup> seront libres de tout aménagement (conservation de fourrés et arbres de haute tige au niveau de franges et d'îlots verts, maintien de la végétation herbacée spontanée endémique),

L'objectif étant d'allier habitat et espaces naturels, et d'optimiser au mieux les possibilités du site tout en créant des espaces verts de qualité.

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et de l'inventaire scientifique.

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis rejetées de façon régulée vers le réseau public (gestion qualitative et quantitative).

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération projetée consiste à créer 42 logements collectifs pour du social et 30 terrains à bâtir sur la commune de Pessac. Actuellement, les parcelles objet du projet sont occupées par une maison d'habitations et son jardin, une zone en friche, des zones anthropisées et une zone boisées. L'opération projetée a été définie de façon à prévoir la réduction de l'impact sur les habitats naturels. Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, l'ensemble des mesures de compensation du milieu naturel seront développées.

Des habitations de qualité seront créées en harmonie avec les habitats naturels majoritairement conservés.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Présentation du site et du projet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PESSAC

le, 14/09/2017

Signature



**PICHET**

2024 Avenue de Canteranne  
33508 PESSAC Cedex

**Tél : 05 56 07 47 00**

Fax : 05 56 07 47 01

www.pichet.com

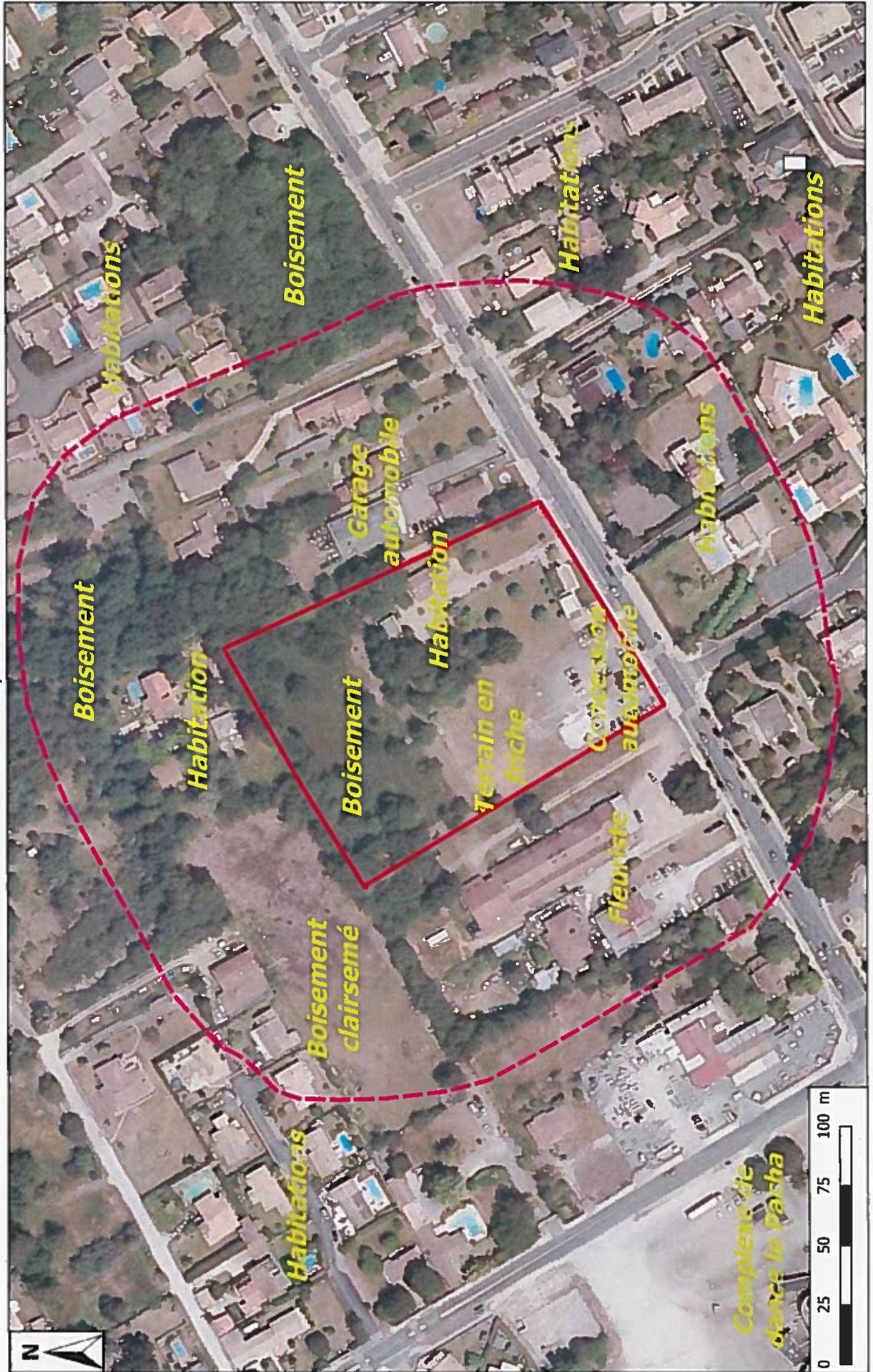
Insérez votre signature en chaque case ci-dessus



# 5. PLAN DES ABORDS

Photographie aérienne 2015

Échelle 1 / 1 500





PESSAC - 180 Av Général Leclerc  
APS en date du 28/07/2017

PROPOSITION D'AMENAGEMENT



Bureau d'études VRD



SARL AUNGE - Cabinet de Géomètre-Expert  
57 Rue du port - 33280 LA TESTE DE BUCH  
Tél. 06 87 36 36 63  
E-mail : a.aun@orange.fr

Maître d'ouvrage



GROUPE PICHET  
20/24 Avenue de Carteranne - 33000 PESSAC  
Tél. 06 87 01 41 03



PESSAC - 180 Av Général Leclerc  
APS en date du 28/07/2017

ETAT DES LIEUX  
PHOTOGRAPHIE AERIENNE

1/1000

Bureau d'études YRD:



SARL AURICE Cabinet de Géomètre-Expert  
07 Rue du port 33200 LA TESTE DE BUCH  
Tel 05 57 96 06 00  
E-mail aaurice@orange.fr

Maitre d'ouvrage:



GROUPE PICHET  
20/24 Avenue de Cameroun - 33000 PESSAC  
Tel 05 57 41 47 00



- Légende :**
- Support de carte
  - Support ouïe
  - Démontement partiel
  - Grille
  - Grille ouïe
  - Ligne
  - Réseau PTT
  - Réseau EDF
  - Réseau EDF sans à temps
  - Réseau hydrocarboné
  - Réseau I & T
  - Point fixe
  - Réseau PTT
  - Compteur EDF
  - Soutè-e scabée
  - Réseaux gaz
  - Réseaux é eau
  - Ligne télécom
  - Réseaux EDF
  - Réseaux hydrocarboné
  - Réseaux divers
  - Réseaux hydrocarboné
- 
- Eau saone
  - Eau pluviale
  - Zone de végétation
  - Diffère
  - Chemins
  - Ligne de propriété
  - Ligne propriété cadastrale
  - Contour de Bass Urbain
  - Contour de Bass Pluviale
  - Contour de Bass (Drainage séparatif)
  - Contour de Bass (Drainage unitaire)
  - Contour d'alignement ouvrage (Drainage séparatif)
  - Etablissement réseaux T1407
  - Infrastructure aéro - électrique T1407 et autres de Réseau Leclerc
- Emprise du Projet**

28/07/2017  
T14 138

PESSAC - 180 Av Général Leclerc  
APS en date du 28/07/2017

ETAT DES LIEUX  
PLAN TOPOGRAPHIQUE

1/1000

Bureau d'études VRD:  
SARL AUGE - Cabinet de Géomètre-Expert  
57 Rue du port - 33200 LA TESTE DE BUCH  
Tél 05-57-20-86-00  
E-mail auge@orange.fr

Maître d'ouvrage  
**PICHET**  
GROUPE PICHET  
20/24 Avenue de Cantennas - 33600 PESSAC  
Tél 05-57-07-07-00



28/07/2017  
T14.138

PESSAC - 180 Av Général Leclerc  
APS en date du 28/07/2017

TRACE VIAIRE

1/1000

Bureau d'études YRD:

SARL AUNGE - Cabinet de Géomètres-Experts  
57 Rue du port - 33200 LA TESTE DE BUCH  
Tél 0547 36 36 83  
E-mail : aunge@orange.fr

Maitre d'ouvrage

**PICHET**

GROUPE PICHET  
20/24 Avenue de Cantemerne - 33000 PESSAC  
Tél 05 47 47 47 40



PESSAC - 180 Av Général Leclerc  
APS en date du 28/07/2017

TRACE VIAIRE  
PROPOSITION D'AMENAGEMENT

1/1000

Bureau d'études VRD:



SARL AUJCE - Cabinet de Géomètre-Expert  
57 Rue du port - 33280 LA TESTE DE BUCH  
Tel: 05 57 35 51 51  
E mail: a.ujce@peugeot.fr

Maitrise d'ouvrage:



GROUPE PICHET  
2024 Avenue de Cantenac - 33000 PESSAC  
Tel: 05 57 31 41 00

